

Date de la convocation	6 octobre 2025
Membres en exercice	182
Présents	63
Représentés	47

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025

n°D20251016 -02

Objet : Suppressions / Créations de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que des agents peuvent bénéficier de la possibilité d'être nommés par le biais de la réussite à un concours et par la promotion interne ;

Considérant que les évolutions de la collectivité impliquent la modification de certains postes ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de permettre à des agents d'être nommés par le biais de promotion interne et de la réussite à des concours, sur un cadre d'emploi correspondant à leur situation administrative, en modifiant les postes comme suit à compter du 01/11/2025 :

N°	Service	Cadre d'emploi supprimé	Cadre d'emploi créé	Type d'emploi Temps de travail
1	Centre Villemur	Agent de maîtrise	Technicien	Emploi permanent Temps complet
2	Centre Villemur	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet
3	SGE	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet
4	SGE	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet
5	Centre Comminges Pyrénées	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet
6	SIC	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet
7	Centre Mondavezan	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet
8	Centre Mondavezan	Agent de maîtrise	Technicien	Emploi permanent Temps complet
9	GDME	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet

Article 2 : de s'adapter aux évolutions de la collectivité impliquant la modification de certains postes comme suit :

- La transformation des postes suivants au sein de la direction générale :
 - poste du cadre d'emploi des techniciens au cadre d'emploi des rédacteurs, en emploi permanent, à temps complet
 - poste du cadre d'emploi des rédacteurs au cadre d'emploi des techniciens, en emploi permanent, à temps complet à compter du 01/11/2025
- La création d'un poste d'administrateur au sein de la direction générale, en emploi permanent, à temps complet
- La suppression d'un poste d'adjoint technique au sein de la direction générale adjointe des services techniques communs

Article 3 : d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au titre de l'article L.332-8 ou de l'article L.332-14 du Code Général de la fonction publique.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président

